

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-121 du 7 Juin 1991

chargeant Monsieur Toussaint TCHITCHI, Ministre de l'Information et des Communications, de l'intérim de Monsieur Théophile NATA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 15 Avril 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 15 Avril 1991, Monsieur Toussaint TCHITCHI, Ministre de l'Information et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense, chargé de l'intérim,

Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 SGC 4 MECAGD 4 AUTRES MINISTERES 14
DEPARTEMENTS 6 MAEC-MIC 6 JORB 1.-